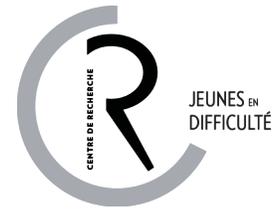


SYNTHÈSE

JEUNES EN DIFFICULTÉ

CE BULLETIN PROPOSE UNE SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE RECHERCHES DIRIGÉES PAR LES CHERCHEURS RÉGULIERS DU CENTRE DE RECHERCHE DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE JEUNES EN DIFFICULTÉ (IUJD), UNE INFRASTRUCTURE DE RECHERCHE FINANÇÉE PAR LES FONDOS DE RECHERCHE DU QUÉBEC – SOCIÉTÉ ET CULTURE ET PAR LE CENTRE JEUNESSE DE MONTRÉAL – INSTITUT UNIVERSITAIRE (CIUSSS-CISM).



Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal



Comment les travailleurs décident-ils de signaler la situation d'un enfant noir à la direction de la protection de la jeunesse? Éléments de réflexion pour éclairer la prise de décision.

Ce bulletin présente quelques résultats issus de la recherche intitulée « Le recours par des professionnels au système de protection de la jeunesse: étude du processus de signalements d'enfants noirs dans quatre territoires montréalais », dirigée par Sarah Dufour, professeure à l'Université de Montréal.

Le but de cette recherche est de comprendre puis comparer le processus menant des personnes travaillant avec des enfants et leurs familles à la décision de signaler ou non la situation d'un enfant noir à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) dans quatre territoires montréalais exceptionnels quant au lien entre leur surreprésentation et la concentration de population noire. La surreprésentation réfère au fait que la place relative de certains groupes ethnoculturels dans les services de protection ne reflète pas leur poids démographique dans la population. Les signalements d'enfants, peu importe leur groupe, proviennent en majeure partie de sources professionnelles plutôt que citoyennes. À Montréal comme ailleurs, ces signalements de travailleurs concernent davantage les situations d'enfants de minorités ethnoculturelles que les autres. Si l'existence de la surreprésentation des enfants noirs dans les services de protection est maintenant bien établie, l'origine de ses disparités territoriales est encore mal comprise. La recherche vise à combler une lacune dans les connaissances sur les causes de la disproportion en s'intéressant au point de vue des acteurs sociaux qui signalent ces situations dans des territoires contrastés.

Ce bulletin

CE DOCUMENT EST DESTINÉ AUX PERSONNES QUI ŒUVRENT AUPRÈS DES ENFANTS ET DE LEUR FAMILLE, APPELÉS ICI LES TRAVAILLEURS.

IL VISE À 1) PRÉSENTER LES PRINCIPAUX RÉSULTATS DE LA RECHERCHE ET 2) OFFRIR DES PISTES DE RÉFLEXION ET DE SOUTIEN À LA PRISE DE DÉCISION DE SIGNALER, NOTAMMENT AU REGARD D'ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES À LA CULTURE.



Méthodologie

Des entrevues individuelles ont d'abord été réalisées avec 35 travailleurs susceptibles d'agir comme signalants dans des territoires montréalais choisis en raison de leurs caractéristiques exceptionnelles: deux territoires ayant une forte concentration de population noire et présentant une faible surreprésentation d'enfants noirs signalés et deux territoires ayant une faible concentration de population noire et présentant une forte surreprésentation. Les répondants ont, entre autres, partagé des situations psychosociales préoccupantes, réelles ou fictives, concernant des enfants noirs, leur éventuelle décision de les signaler et les motifs sous-jacents. L'analyse a permis l'émergence d'un modèle de prise de décision de signaler. Quatre entrevues de groupe (total de 26 membres de Tables de concertation enfance jeunesse) ont ensuite permis de valider le modèle puis d'explorer des explications et des solutions à la surreprésentation, spécifiques aux territoires concernés.

Citation suggérée : Lord, M. et Dufour, S. (2017). Comment les travailleurs décident-ils de signaler la situation d'un enfant noir à la Direction de la protection de la jeunesse? Bulletin synthèse de l'Institut universitaire sur les jeunes en difficulté du CCSMTL (Installation Centre jeunesse de Montréal).

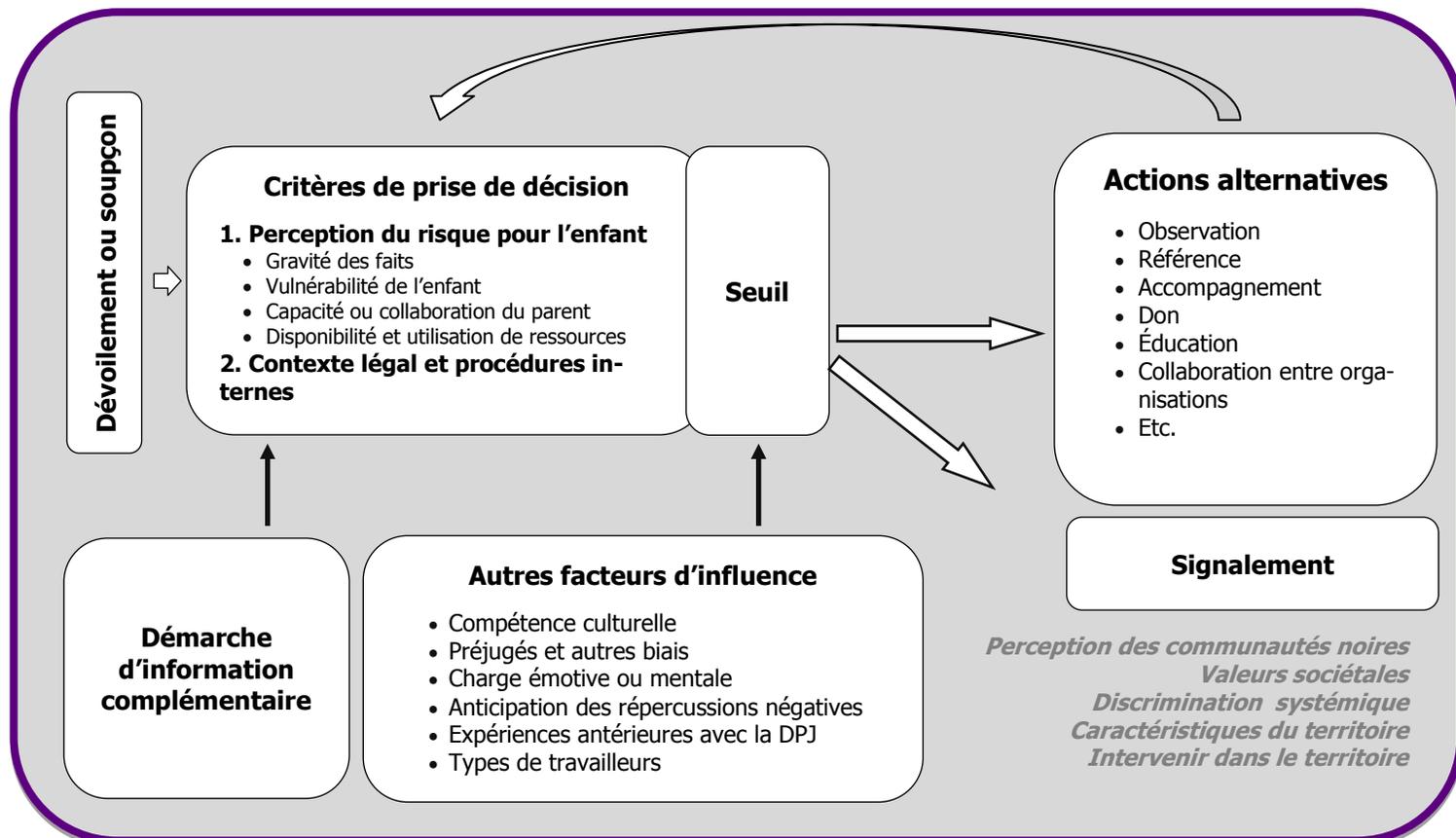
Résultats et implications pour la pratique

Les principaux résultats sont résumés en deux sections. À chaque fois, des questions suivent afin de permettre aux travailleurs d'approfondir leurs réflexions concernant leur prise de décision de signaler un enfant à la DPJ. Ces questions peuvent servir à un usage individuel ou encore en discussion d'équipe en complément au modèle lui-même, qui peut permettre de vérifier si, dans une situation préoccupante, l'intervenant a bien réfléchi aux différentes forces à l'œuvre dans son processus de prise de décision. Ces questions ne sont que des suggestions. Il ne s'agit pas d'un outil de dépistage ni d'un guide, mais plutôt d'une manière de rendre explicites des éléments qui sont à l'œuvre lors d'une prise de décision et à réfléchir sur les actions à entreprendre en réponse à une situation préoccupante, y compris les éléments émotifs, intuitifs et implicites.

Processus de prise de décision de signaler un enfant noir à la Direction de la protection de la jeunesse

Les entrevues individuelles ont permis l'élaboration d'un modèle dynamique prenant en compte les critères légaux de la prise de décision, mais aussi d'autres éléments dont des dimensions affectives, normatives, les caractéristiques du territoire ainsi que leurs interactions. Les participants aux entrevues de groupe ont confirmé que le modèle représente avec justesse les différentes étapes qu'ils traversent lorsqu'ils se questionnent sur la nécessité de faire un signalement. Dans les paragraphes suivants, les mots en caractères *italiques* réfèrent à des composantes du modèle (voir la figure).

Modèle dynamique de la prise de décision de signaler un enfant noir à la Direction de la protection de la jeunesse par un travailleur



Le processus de prise de décision débute par **un dévoilement ou des soupçons** de maltraitance au sujet d'un enfant en difficulté. Les **critères de prise de décision** quant aux actions à entreprendre comprennent d'abord l'appréciation du danger ou du risque vécu par l'enfant basée sur la gravité des faits (p. ex. : nature et récurrence des gestes parentaux préoccupants), sa vulnérabilité comme son jeune âge ou la présence d'un handicap, la capacité et la volonté du parent à résorber la situation et, enfin, la disponibilité et l'utilisation de ressources susceptibles d'amoinrir les difficultés vécues (des proches ou le réseau). Les participants prennent aussi leur décision en tenant compte de la Loi de la protection de la jeunesse, dont leur obligation de signaler toute situation préoccupante au DPJ, mais aussi des procédures relatives au signalement en vigueur dans leur milieu de travail. Il arrive qu'ils amorcent une **démarche d'information complémentaire** afin d'approfondir leur compréhension de la situation auprès de collègues, du parent ou de l'enfant lui-même.

L'appréciation de ces éléments relatifs à la perception du risque, aux procédures internes et au contexte légal permet aux travailleurs de trancher si la situation doit, ou non, être signalée dès maintenant aux autorités. Les travailleurs évoquent leur **seuil**, une limite permettant de déterminer les suites à donner : « je sens qu'il y a une ligne (...) qu'il ne faut pas dépasser. » D'autres facteurs influencent le seuil au-delà duquel il y aura signalement, dont la charge émotive ou mentale (« je ne veux pas m'empêcher de dormir pour une famille »). Si le seuil est franchi, un signalement est fait. Sinon, les travailleurs mettent en place diverses **actions alternatives** visant à mettre fin à la situation qui les préoccupe. Le processus de prise de décision, itératif, peut se répéter à travers plusieurs cycles, représentés par la flèche de retour entre les actions alternatives et les critères de prise de décision. En effet, suite à une action alternative, les travailleurs réévaluent la situation pour s'assurer que le risque vécu par l'enfant se résorbe; s'il se maintient ou s'aggrave, ils pourraient alors choisir de signaler. Enfin, le modèle comporte une trame de fond, qui rend compte du contexte dans lequel le processus se déroule et qui influence également la prise de décision. Il s'agit notamment des **normes et valeurs sociétales**, de la **discrimination systémique** ainsi que des **caractéristiques du territoire** telles la disponibilité, ou non, de ressources communautaires destinées aux familles noires.

CES RÉSULTATS PERMETTENT D'ALIMENTER UNE PRISE DE DÉCISION RÉFLEXIVE.

VOICI QUELQUES QUESTIONS QUI PERMETTENT D'ENVISAGER DIVERSES FACETTES DE LA SITUATION.

CRITÈRES DE PRISE DE DÉCISION

JUSQU'À QUEL POINT CET ENFANT EST-IL EN DANGER? LE DANGER EST-IL IMMINENT? QUELS SONT LES ATOUTS OU LES FORCES DE L'ENFANT, SA FAMILLE ET SON MILIEU? QUELLES SONT MES RESPONSABILITÉS AU PLAN LÉGAL ET COMME EMPLOYÉ?

SEUIL DE TOLÉRANCE

OÙ SE SITUE MON SEUIL DE TOLÉRANCE DANS CETTE SITUATION, QU'EST-CE QUI LA REND INQUIÉTANTE, VOIRE INACCEPTABLE ? QU'EST-CE QUI AUGMENTE ET QU'EST-CE QUI DIMINUE MON INQUIÉTUDE POUR CET ENFANT?

ACTIONS ALTERNATIVES

QUELLES ACTIONS ALTERNATIVES AU SIGNALEMENT POURRAIENT AIDER CETTE FAMILLE ET DIMINUER MON INQUIÉTUDE POUR L'ENFANT? EST-CE QUE LES COMPORTEMENTS DES PARENTS PEUVENT ÊTRE EXPLIQUÉS PAR UN MANQUE DE CONNAISSANCES DES NORMES ET ATTENTES QUÉBÉCOISES? SI OUI, SONT-ILS OUVERTS À S'INFORMER À CE SUJET? QUI POURRAIT AIDER?

NOUVEAU CYCLE DE PRISE DE DÉCISION

SI J'OPTÉ POUR UNE ACTION ALTERNATIVE, QU'EST-CE QUI DOIT CHANGER POUR QUE MON INQUIÉTUDE DIMINUE? AU CONTRAIRE, QU'EST-CE QUI ME DÉCIDERAIT À SIGNALER LA SITUATION?

Éléments de prise de décision spécifiques aux enfants noirs

Le modèle de prise de décision de signaler peut s'appliquer à tous les enfants en difficulté. Néanmoins, deux éléments apparaissent plus pertinents dans les situations d'enfants noirs ou issus de la diversité culturelle : certains des facteurs d'influence du seuil, d'une part, et le contexte de la prise de décision (trame), d'autre part. L'influence de ces éléments semble davantage varier selon les répondants et le territoire où ils travaillent que les autres éléments du modèle. Ils font aussi écho aux explications de la surreprésentation proposées dans les écrits scientifiques.

Facteurs influençant le seuil de tolérance

Outre les critères de prise de décision, d'autres facteurs influencent le seuil de tolérance des répondants. Les suivants semblent particulièrement pertinents pour leur appréciation des situations d'enfants noirs. La **compétence culturelle** constitue une force à l'œuvre. Le manque de connaissances spécifiques sur la culture de la famille ou la **présence de biais** chez le travailleur pourrait le conduire à percevoir davantage de risques pour un enfant issu d'un groupe ethnoculturel minoritaire. Inversement, des travailleurs plus sensibilisés ou informés, notamment en raison de la diversité ethnoculturelle présente dans leur territoire, sont plus susceptibles d'avoir développé une expertise leur permettant d'adapter leurs interventions et ainsi éviter le recours à la DPJ lorsque cela n'est pas justifié. L'**anticipation de répercussions négatives**, plus particulièrement la crainte de représailles, de détérioration de la qualité du lien entre l'intervenant et la famille ou de conséquences adverses pour la famille, ainsi qu'une méfiance envers les services de protection découlant d'**expériences antérieures difficiles** vécues comme signalant, peuvent retenir des travailleurs de signaler une situation qui les préoccupe.

VOICI DES PISTES DE RÉFLEXION RELATIVES À CES ÉLÉMENTS.

COMPÉTENCE CULTURELLE

QUELLES SONT MES CONNAISSANCES SUR LA CULTURE ET L'HISTOIRE DE CETTE FAMILLE? EST-CE QUE DES ÉLÉMENTS CULTURELS JOUENT UN RÔLE DANS CETTE SITUATION (IDENTIFIER DES EXEMPLES)? ET DES ÉLÉMENTS NON CULTURELS (P. EX. : PAUVRETÉ DE LA FAMILLE, STRESS PARENTAL, MON SENTIMENT D'IMPUISSANCE À AIDER CETTE FAMILLE) ? COMMENT CETTE SITUATION SERAIT-ELLE INTERPRÉTÉE DANS LA COMMUNAUTÉ OU LE PAYS D'ORIGINE DE LA FAMILLE? COMMENT Y FERAIT-ON FACE? S'AGIT-IL DE PRATIQUES ÉDUCATIVES QUI ME HEURTENT OU ME DÉRANGENT, OU RÉELLEMENT DE MAUVAIS TRAITEMENTS?

BIAIS

QUELS SONT LES A PRIORI VÉHICULÉS DANS LA SOCIÉTÉ ET LES MÉDIAS SUR CETTE COMMUNAUTÉ? INFLUENCENT-ILS MA LECTURE DE LA SITUATION?

ANTICIPATION DES RÉPERCUSSIONS NÉGATIVES

QU'EST-CE QUI ME PRÉOCCUPE DANS LES SUITES D'UN ÉVENTUEL SIGNALEMENT?

EXPÉRIENCES ANTÉRIEURES AVEC LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

DES EXPÉRIENCES PASSÉES AVEC LA DPJ ME DÉCOURAGENT-ELLES DE SIGNALER CETTE SITUATION? AURAI-JE SIGNALÉ CETTE SITUATION SI MES SIGNALEMENTS ANTÉRIEURS AVAIENT EU UNE AUTRE ISSUE?

Contexte de la prise de décision

Trois éléments de contexte (la trame du modèle) semblent spécifiquement à l'œuvre dans la décision de signaler un enfant noir. D'abord, les répondants évoquent la **discrimination systémique**, qui peut contribuer à augmenter la probabilité que ces enfants soient signalés. Elle prend plusieurs formes telles que des biais de surveillance, des barrières d'accès aux services et des politiques, pratiques ou procédures peu adaptées. A contrario, dans les territoires à faible surreprésentation et forte concentration de population noire, la surreprésentation est un phénomène connu, problématisé et associé à la discrimination systémique. Les milieux de pratique y sont plus sensibilisés et vigilants face au phénomène que dans les territoires à forte surreprésentation et faible concentration de population noire. Des **caractéristiques du territoire**, particulièrement le manque de ressources adaptées enfance-famille et surtout l'absence de ressources offrant des services dédiés aux communautés noires, peuvent conduire à des signalements faute d'alternatives pour soutenir les parents en difficulté avant que la situation ne se dégrade. À l'opposé, la présence de services adaptés aux familles noires ainsi que la présence d'intervenants noirs favorisent la participation et mettent en confiance les membres de la communauté noire. En outre, leurs connaissances expérientielles font en sorte qu'ils sont habilités à répondre aux questions de leurs collègues ainsi qu'à les guider dans leurs décisions cliniques. Enfin, **l'intervention dans le territoire** s'actualise dans un contexte de contraintes organisationnelles telles les compressions budgétaires, le sous-financement et les attentes de rendement, qui ne permettent pas aux travailleurs de s'informer ou d'accorder le temps nécessaire à l'approfondissement de leur compréhension de la situation et à l'ajustement de l'intervention pour des familles dont les caractéristiques leur sont moins familières.

DE CES DERNIERS RÉSULTATS DÉCOULENT DES PISTES DE RÉFLEXION.

DISCRIMINATION SYSTÉMIQUE

CETTE FAMILLE EST-ELLE SUSCEPTIBLE DE VIVRE DE LA DISCRIMINATION QUI POURRAIT AVOIR DES CONSÉQUENCES SUR LA SITUATION FAMILIALE ?

CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

EXISTE-T-IL DES ORGANISMES QUI OFFRENT DES SERVICES ADAPTÉS AUX FAMILLES ISSUES DE L'IMMIGRATION OU DE LA COMMUNAUTÉ D'APPARTENANCE DE CETTE FAMILLE DANS LE TERRITOIRE OU DANS DES TERRITOIRES VOISINS? QUELLE EST L'IMPLICATION OU LE RÔLE DE LA FAMILLE ÉTENDUE OU DE LA COMMUNAUTÉ DANS CETTE FAMILLE, PEUVENT-ILS AGIR À TITRE DE FACTEUR DE PROTECTION?

INTERVENIR DANS LE TERRITOIRE

QUELLES SONT LES ENTRAVES LIÉES À MES CONDITIONS DE TRAVAIL QUI NUISENT À MA COMPRÉHENSION DE LA SITUATION OU À L'AJUSTEMENT DE MON INTERVENTION DANS CETTE SITUATION FAMILIALE ? QUI POURRAIT M'AIDER À LES SURMONTER ?

En somme, du point de vue de ces acteurs eux-mêmes, la prise de décision de signaler un enfant aux services de protection de la jeunesse est une responsabilité importante, qui mobilise des éléments variés et implique une grande incertitude pour les signalants potentiels. Le phénomène de la disproportion des signalements d'enfants noirs demeure une réalité québécoise préoccupante. La prise en compte de la culture dans l'appréciation des situations préoccupantes, nous l'avons vu, représente un défi pour les travailleurs qui œuvrent auprès des jeunes et de leurs familles. Bien que les résultats de cette recherche offrent des pistes intéressantes pour faciliter ce processus, il ne s'agit néanmoins que d'une amorce. Dès lors, il apparaît nécessaire que soient développés des outils d'accompagnement à la prise de décision qui soient culturellement sensibles et qui favorisent et alimentent la réflexivité des travailleurs.

Membres de l'équipe de recherche

Chercheuses

Sarah Dufour, professeure à l'Université de Montréal et chercheure régulier à l'Institut universitaire sur les Jeunes en difficulté du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Chantal Lavergne, chercheure d'établissement à l'Institut universitaire sur les Jeunes en difficulté du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Professionnelle de recherche

Marjolaine Lord, Université de Montréal

Mise en page

Michèle Robitaille, Agente de planification, de programmation et de recherche à l'Institut universitaire sur les Jeunes en difficulté du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal



Nous souhaitons remercier les participants à la recherche ainsi que leur milieu pour leur précieuse collaboration.

Nous remercions également Marc-Olivier Croteau et Catherine Béland pour leur travail à titre d'assistants de recherche.

FINANCEMENT

Conseil de recherche en sciences humaines du
Canada

NOUS CONTACTER

Vous avez des questions, suggestions ou commentaires?

Sarah Dufour : sarah.dufour@umontreal.ca